

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 04 et dimanche 05 décembre

National 3
R1 – R2 – R3
Seniors D1 à D6
U19R1
U18R1 – R2
U17 D1
U15 D2
U13D1 – D2 – D3
Plateaux U7-U9-U11

Mardi 7 décembre

Formation arbitre auxiliaire

Mercredi 8 décembre

Commission Sportive

Jeudi 09 décembre

Commission des Jeunes
Commission de Discipline

PORT DU MASQUE

À partir du 26/11/21

pass COVID-19
sanitaire

La pratique sportive et les événements sportifs se poursuivent normalement et restent soumis à la présentation d'un pass sanitaire.

Le port du masque devient obligatoire dans les équipements sportifs (clos et plein air).

Pendant la pratique sportive, le masque doit être retiré.



SOMMAIRE

Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres	p. 14
Avis aux éducateurs	p. 15
Commission Sportive.....	p. 16
Commission des Jeunes	p. 27
Commission CDPA	p. 38
Documents divers	p. 41

DEVENIR ARBITRE

FORMATION INITIALE D'ARBITRE

DU 07 AU 09 JANVIER 2022

À POITIERS

COUPE LOUIS DAVID

PAGE 22

TIRAGE AU SORT
DU 3^{ÈME} TOUR

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



Loudun

DEFIS SPORTIFS

AVANT
LE 10 DÉCEMBRE
PROCHAIN

PASS SPORT

PROLONGÉ JUSQU'À FIN
FÉVRIER



PARTENAIRE

Information COVID-19

Vous êtes client MMA et vous êtes hospitalisé à cause de la Covid-19 ? MMA se mobilise et vous accompagne grâce à un service d'assistance gratuit.

[> En savoir plus sur l'Assistance Covid-19 MMA.](#)

Notre cabinet d'assurances à LOUDUN (86200) vous transmettra l'ensemble des renseignements utiles au sujet de nos produits et services à destination des particuliers (assurance automobile ; assurance habitation et responsabilité civile ; assurance de prêt immobilier. . .) et entrepreneurs (responsabilité civile professionnelle ; multirisque professionnelle ; assurance d'un stock de marchandises ; assurance décennale. . .).

Sur place, notre équipe procédera à l'étude rigoureuse de votre profil de sorte à vous proposer les garanties principales et complémentaires en adéquation avec les particularités de votre situation et des biens concernés, mais également en prenant en compte vos moyens financiers. Notre vocation, en tant que professionnels de l'assurance : vous aider à vivre et travailler en toute sérénité, en vous sachant protégé en cas de sinistre.

Notre équipe



Jean-Paul PEYNET

Agent Général

En poste à Loudun depuis février 2004, je suis secondé par deux collaboratrices Sandrine GIRODEAU, et Virginie DELAFOND.

Nous écoutons, soutenons, et trouvons une solution aux différentes demandes de nos clients et prospects.

Je m'occupe de l'entreprise, des commerçants, des artisans, des professions libérales, et du monde agricole.

La retraite, les placements financiers sont une de mes spécialités.

Bienvenue dans votre agence.

[> Contactez-moi](#)

Votre tarif en moins de 3 minutes

Devis Assurance MMA

Comparez et choisissez la formule adaptée à vos besoins.



Tarif Assurance Auto



Tarif Assurance Habitation



Tarif Mutuelle Santé

[> Devis assurances MMA](#)

Devis Assurance MMA pour les Pros et Entreprises

Obtenez votre tarif personnalisé correspondant à votre activité.



Tarif RC Pro



Tarif Multirisque



Tarif Local Pro

[> Devis assurances Pro](#)



AVIS AUX CLUBS

NOUVELLES MESURES SANITAIRES APPLIQUÉES AU SPORT



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 novembre 2021

MESURES SANITAIRES POUR LE SPORT

Dans un contexte de reprise de l'épidémie de covid-19, le Gouvernement a acté des mesures de nature à limiter la propagation du virus et protéger nos concitoyens.

Dans le champ du sport, l'objectif demeure de garantir la continuité d'une pratique sportive normale et la bonne tenue du spectacle sportif.

La mise en place du pass sanitaire pour accéder à un équipement sportif (couvert ou de plein air) ou participer à une compétition dans l'espace public, permet de préserver l'activité des pratiquants comme celle des salles, clubs et gestionnaires d'équipements.

En complément, et afin de protéger chacun efficacement contre le virus, le respect des mesures barrière est rappelé avec force et **le port du masque redevient obligatoire pour tous dans un équipement sportif dès le 26 novembre 2021, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.**

A noter :

A compter du 29 novembre, la durée de validité des tests PCR et antigéniques sera réduite à 24 h pour le passe sanitaire.

Secrétariat Presse
Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Sports
Tél : 01 40 45 90 15
Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr

Dans le prolongement des dernières annonces gouvernementales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le tableau actualisé relatif à la déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à compter du 26 novembre 2021, mis en ligne hier soir par le Ministère chargé des Sports.

Il est accompagné d'un communiqué de presse qui appelle au renforcement des mesures barrières et précise que le port du masque redevient obligatoire pour tous dans un équipement sportif, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

A noter également qu'à compter de ce lundi 29 novembre, la durée de validité des tests PCR et antigéniques sera réduite à 24h pour le pass sanitaire.



Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 26 novembre 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - Un schéma vaccinal complet ; - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h à partir du 29/11 ; - Un certificat de rétablissement de la Covid-19. http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	En complément du pass sanitaire, le port du masque est de nouveau obligatoire dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Pas de port du masque obligatoire. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).
Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gov.fr/>

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption* pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs de plus de 12 ans	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées. Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire. Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.
Majeurs	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées. Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'événement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'événements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

* Exemption non applicable si les sportifs de haut niveau ou professionnels concourent simultanément avec des sportifs amateurs. Dans ce cas le Pass sanitaire est imposé à tous.

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : <http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>



SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases... Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur (types de pratiques adaptés au niveau de circulation du virus).
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Obligation du Pass sanitaire et du port du masque.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire et port du masque obligatoires dès la 1 ^{re} personne et respect des gestes barrières. Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral.
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'un mètre.
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.
RESTAURATION, BUVETTE	
	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable.

À noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares.

RENCONTRES DES 18 ET 19 DECEMBRE

Le District de la Vienne propose aux clubs, n'ayant pas de matchs en retard, et avec l'accord du club adverse, **d'avancer la journée 1 des 18 et 19 décembre aux 11 et 12 décembre 2021.**

L'objectif est de favoriser le maintien des rencontres au vu d'éventuelles intempéries.

La demande de modification doit être adressée sur Footclubs.



PROLONGATION DU PASS'SPORT !



COMMUNIQUÉ PRESSE

Paris, le 19 novembre 2021

LE PASS'SPORT PROLONGÉ JUSQU'À FIN FÉVRIER 2022 ET ÉLARGI AUX ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP JUSQU'À 30 ANS

Le Gouvernement a créé en juin 2021 le Pass'Sport afin de favoriser l'inscription des jeunes dans les clubs sportifs et soutenir le secteur sportif associatif. Plus de 900 000 jeunes ont déjà bénéficié du Pass'Sport au sein de 43 000 associations sportives. Le cap du million de bénéficiaires sera franchi fin novembre 2021.

Ouvert aux jeunes de moins de 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), **le Pass'Sport est désormais élargi aux bénéficiaires de l'AAH de 16 à 30 ans. Le Gouvernement a également souhaité prolonger le dispositif jusqu'au 28 février 2022 afin de tenir compte de la saisonnalité de toutes les disciplines sportives, notamment les sports d'hiver et permettre à tous ceux qui n'avaient pas pris connaissance du dispositif à la rentrée d'en bénéficier.**

Véritable allocation de rentrée sportive financée par l'État, cette aide consiste en une réduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club. Elle peut être utilisée, en complément des autres aides mises en place par les collectivités locales, auprès de toutes les associations sportives affiliées et, sur les territoires de la politique de la ville, auprès des associations sportives agréées, participant au dispositif.

Depuis son lancement, la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et la Normandie sont en tête des régions où le Pass'Sport a été le plus utilisé au regard du nombre d'allocataires potentiels.

En valeur absolue, le top 5 des régions qui enregistrent le plus de Pass'Sport utilisés à ce jour est : Ile de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Hauts de France et Nouvelle Aquitaine.

Au niveau national, les jeunes bénéficiaires du Pass'Sport ont majoritairement plébiscité leur inscription dans des clubs de football, basket-ball, judo, gymnastique et tennis.

Inscrit au Projet de Loi de Finances 2022, le Pass'Sport est pérennisé au budget du Ministère chargé des Sports à hauteur de 100 millions d'euros.

Toutes les informations sur le Pass'Sport sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Sports

Tél : 01 40 45 90 15

Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr



Message important de l'Équipe Pass'Sport du CDOS de la Vienne.

La deuxième vague du Pass'Sport s'est achevée le 30 novembre.

Une troisième vague de déclaration va s'ouvrir et mener le Pass'Sport 2021 jusqu'au 28 février 2022.

⚠ ATTENTION, notez que les inscriptions des nouveaux Pass'Sport sur le Compte Asso seront suspendues durant le mois de décembre.

Cette coupure est nécessaire pour assurer la mise en paiement de la deuxième vague et permettre la préparation des autres campagnes de début d'année.

La réouverture est prévue le 3 janvier 2022, pour l'inscription des bénéficiaires de la dernière vague jusqu'au 28 février.

Un texte d'information sera mis en ligne sur le Compte Asso pour informer les utilisateurs.

En cas de besoin, le CDOS est joignable au 05 86 28 00 10.

FORMATION PSC1

Pour faire suite au courrier du Président Stéphane BASQ annonçant la mise en place par le District d'une formation aux premiers secours PSC1, nous revenons vers vous pour vous apporter plus d'informations.

Afin de pouvoir organiser les sessions qui auront lieu principalement à la fin de chaque mois, nous vous remercions de bien vouloir compléter le questionnaire en ligne Google Forms ci-dessous :

<https://forms.gle/VH4XZ74n3EBuAXYH8>

Celui-ci a pour but d'estimer le nombre de personnes intéressées par cette formation.

Un calendrier des prochaines sessions sera prochainement transmis aux clubs.

PRATIQUE U7 / U9 : RAPPELS SUR LE FONCTIONNEMENT

La commission des Jeunes du District souhaite faire quelques rappels importants pour le bon fonctionnement de la pratique U7-U9 :

- Depuis le samedi 2 octobre tous les U7-U9 doivent être licenciés, c'est une obligation.
- À partir du jeudi 14 octobre 2021, la commission des jeunes étudie toutes les fiches :
 - Licences
 - Bilan de plateau
- Pour rappel, le club qui reçoit le plateau doit réceptionner les fiches (plateau + licences) pour **les transmettre au district dès le lundi** afin qu'elles soient traitées le mercredi.

Pour toute question, merci de vous rapprocher de votre responsable de secteur et/ou de consulter le document d'organisation (« Être responsable U7/U9 dans la Vienne », disponible sur le site du District, onglet Documents -> Documents généraux -> Jeunes

ORGANIGRAMME GENERAL CLUB

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec le LABEL JEUNES Fédéral, le LABEL E.F.F Fédéral et le LABEL SENIORS L.F.N.A, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Vous trouverez l'organigramme général club en version PDF sur notre site et en version PWPT envoyé via ZIMBRA à compléter avant le vendredi 3 décembre prochain.



LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR
<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyée par retour de mail.

FORMATION ARBITRE AUXILIAIRE

La prochaine session aura lieu le :

MARDI 7 DÉCEMBRE 2021 à 19H (inscription avant le 05 décembre)

Les personnes intéressées doivent s'inscrire par mail au District.

La durée de la formation est de 2h15 heures (2h de formation et 1/4 d'heure d'examen). Le lieu de la formation sera déterminé en fonction de la répartition géographique des inscrits.

Titulaire d'une licence dirigeant, l'arbitre Auxiliaire est prioritaire sur un bénévole pour arbitrer un match en l'absence d'Arbitre Officiel.

Il permet également à un club de D5 en 3ème année d'infraction ou plus vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage de bénéficier de deux mutés (au lieu de zéro).

LE LABEL SENIORS EST DE RETOUR !



Retrouvez ci-dessous le message de Saïd ENNJMI, Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

Par ce mail, j'ai le plaisir de vous annoncer que le **Label Seniors** est de retour.
Je vous rappelle les objectifs de ce dispositif qui a vu le jour il y a 3 saisons : valoriser et accompagner tous les clubs, ruraux et urbains, petits et grands, départementaux et régionaux voire nationaux, pour un football accueillant, respectueux et solidaire.
Il porte sur 4 projets : associatif, sportif, éducatif, encadrement et formation.
Plus de 100 000 € de dotations seront alloués aux clubs labellisés en fonction du nombre de clubs éligibles et en fonction du niveau obtenu.
La durée de ce Label est de 3 ans.
Les clubs ayant déjà postulé peuvent s'inscrire de nouveau pour augmenter le niveau du Label (3 niveaux existants : Espoir – Excellence – Elite)

N'hésitez pas à vous inscrire jusqu'au 15 décembre 2021 grâce au lien ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdHdZz-6oqbxr6OOGk2OrQWfV4_CWYq2PIN-CHjgqnl6mKA/viewform



DÉFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**

RAPPEL IMPORTANT SUR LES COORDONNÉES DIFFUSABLES

À ce jour, **encore de trop nombreux clubs n'ont pas rendu les coordonnées d'un ou plusieurs membres de leur club diffusables sur notre site internet.** De ce fait, ces clubs sont injoignables au téléphone, ce qui perturbe le fonctionnement de l'astreinte arbitres et empêche certains clubs de pouvoir se contacter entre eux.

Merci aux clubs concernés de faire les démarches très rapidement.

Sur Footclubs, se rendre dans « organisation » puis « membres du club ». Cliquez sur le nom d'un membre du club. Dans le pavé « contacts », sur la droite, sélectionner le mode de diffusion « diffusables ». N'oubliez pas de valider.

Nous conseillons à ce qu'à minima, les coordonnées des membres du bureau du club soient diffusables (numéro de téléphone et adresse mail).

MAJ 03/12 : Les clubs restant injoignables à la date du 06 décembre verront les coordonnées du président, secrétaire être rendus diffusables par le District (sauf manifestation contraire d'un dirigeant ne souhaitant pas la mise en ligne de ses coordonnées).



PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE : RAPPEL

COVID-19 PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (décision du Comité de Direction du 17 août 2021).

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.

Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire (stades ouverts avec plusieurs entrées).

Vérification des Pass

Chaque équipe peut contrôler les Pass de l'équipe adverse. Cette vérification doit impérativement être faite avant la rencontre et en présence de membres des deux équipes.

Qui peut vérifier ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Réfèrent COVID	<input checked="" type="checkbox"/>	Délégué officiel : supervise sans contrôler !
<input checked="" type="checkbox"/>	Educateur du club	<input checked="" type="checkbox"/>	Arbitre de la rencontre

Quand ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Au moment du contrôle des licences
-------------------------------------	------------------------------------

Cas de figure possibles après vérification des Pass





LANCEMENT DES TROPHÉES PHILIPPE SEGUIN

La 14^e édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est ouverte !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :

EDUCATION & CITOYENNETÉ	SOLIDARITÉ & INCLUSION	MIXITÉ & DIVERSITÉ	SANTÉ & ENVIRONNEMENT
Lois du jeu Éducation Club lieu de vie Esprit d'équipe Culture Soutien scolaire Insertion professionnelle	Caritatif Handicap Foot adapté Solidarité internationale Soutien populations démunies Accueil réfugiés	Discriminations Égalité F/H Intergénérationnel Foot féminin Culture Sexisme Intégration	Énergie Changeement climatique Santé publique Premiers secours Biodiversité Nutrition Hygiène de vie
Emploi Bénévolat Arbitrage Fair-play Soutien scolaire	Handicap Foot adapté Solidarité internationale Soutien populations démunies Accueil réfugiés	Mixité Intergénérationnel Foot féminin Homophobie Racisme Intégration	Transports Dopage Santé publique Premiers secours Bienfaits Addictions Hygiène de vie

2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Chiffres-clés (depuis 2008)

- 3 400 bonnes pratiques recensées
- 224 clubs récompensés
- 758 K€ de dotation globale

Le calendrier 2021-2022

Dépôt des candidatures du 1^{er} octobre 2021 au 17 décembre 2021

Jury de sélection sur dossiers : janvier 2022

Jury d'audition des clubs : mars 2022

Cérémonie de remise des trophées : mai 2022

Vous trouverez ci-après le lien de redirection pour accéder au formulaire d'inscription aux Trophées : <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr>



PROTOCOLE SANITAIRE FFF

Pour faciliter leur lecture et leur exploitation, la LFNA et ses douze districts vous proposent **5 fiches synthèses** reprenant de manière didactique et plus synthétique l'impact du contrôle du Pass sanitaire dans le bon déroulement de toutes vos rencontres (matches amicaux et officiels) ainsi que vos entraînements.

Le présent message et les documents qui l'accompagnent s'adressent donc **à tous les clubs quel que soit leur niveau : Ligue et District**. Il est le reflet de la position commune adoptée par le Comité de Direction de la Ligue, les douze présidents de District compris.

Réuni la semaine dernière, le Comité de Direction de la LFNA a décidé de compléter ce travail de diffusion auprès des clubs d'un message de recommandations.

Autant le contrôle des Pass sanitaires du public accédant dans les enceintes sportives repose d'abord sur une obligation de moyens mis en œuvre lorsque cela est rendu obligatoire (ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé aux spectateurs venant assister à la rencontre), autant **la vérification des Pass sanitaires des populations techniques et sportives** (joueurs, staffs, arbitres, dirigeants) pénétrant dans les vestiaires et sur le terrain – donc inscrits sur la FMI – est **incontournable**.

Nous serons **intransigeants vis-à-vis de tout club et toute équipe transgressant ou cherchant à contourner cette règle vitale** en tentant de laisser passer et jouer des licenciés non détenteurs d'un Pass sanitaire à jour.

Même s'il évoqué comme un cas de dernier recours, la situation numéro 3 abordée par le Comex ne doit pas se produire. Car, au final, il s'agit tout simplement d'être en adéquation avec deux principes fondamentaux :

– le respect de la règle édictée : quelle que soit son opinion personnelle – sans entrer dans des débats d'opinions qui n'ont pas leur place ici – chacun se conforme aux lois d'autant plus que nous sommes délégataires de service public et donc tributaires des décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales ;

– la préservation de la santé des uns et des autres : le risque de contamination, le danger de prolifération des virus et la naissance potentielle de clusters doivent être écartés par une attitude responsable et ferme démontrant que le monde associatif sportif – en premier lieu le football – est exemplaire dans la lutte contre la crise sanitaire.

Aussi nous comptons sur votre sérieux vis-à-vis d'une situation que nous subissons tous. Nous espérons que ce rappel évident au départ sera finalement superflu dans la mesure où nous avons confiance dans votre bonne volonté et votre sens des responsabilités.

Enfin, vous pouvez en retour compter sur notre propre collaboration à travers un accompagnement permanent des salariés et une accessibilité totale des élus concernant vos interrogations. Nous ferons régulièrement le point avec vous pour mesurer et adapter si nécessaire les contraintes d'organisation.

TÉLÉCHARGEZ LES FICHES SYNTHÈSES DU PROTOCOLE SANITAIRE FFF

TÉLÉCHARGEZ LE PROTOCOLE SANITAIRE FFF

TÉLÉCHARGEZ LE PV COMEX 20-08-21 (précisant le cadre juridique de l'application du Pass Sanitaire)



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être remplacé.
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 14 JANVIER – lieu à définir (secteur Poitiers Sud)

VENDREDI 18 MARS – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U9	16H	à fixer	25/10/2021	26/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U11	16H	à fixer	28/10/2021	29/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	11/02/2022	12/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF1	32H	à fixer	14/02/2022	17/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF2	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF3	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Projet associatif (Partie 1 CFF4)	16H	à fixer	29/11/2021	30/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Sportif et éducatif (Partie 2 CFF4)	16H	à fixer	10/01/2022	11/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation Santé Sécurité	32H	à fixer	04/01/2022	07/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Découverte GDB	16H	à fixer	15/10/2021	16/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF1	8H	à fixer	23/10/2021	23/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF3	8H	à fixer	11/11/2021	11/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	23/08/2021	24/08/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	17/12/2021	18/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	14/12/2021	15/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	18/01/2022	19/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	01/02/2022	02/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)



BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

DEFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 01 décembre 2021 Procès-verbal n° 14

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et Jean - Louis OLIVIER.
Excusé M. François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 13 sans modification.

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES ***** SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	J 01 : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		5	17/10/21	23701645	Poitiers 3 cités (1) Ozon (1)	Coupe de France	09/01/22
D2	A	3	02/10/21	237001933	Loudun (1) Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/12/21 à 20h
D3	B	5	17/10/21	23703060	Beaumont St Cyr (3) Vouillé (1)	Coupe de France	12/12/21
D4	B	10	20/11/21	23702239	Bonneuil Matours / Archigny (1) Châtelleraut Portugais (3)	Arrêté municipal	12/12/21
D4	D	10	20/11/21	23702500	Rouillé (2) St Maurice Gençay (1)	Intempéries	11/12/21 à 20h
D5	B	2	26/09/21	23757955	Les Roches La Villedieu (1) Colombiers (1)	Accession tardive	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1		9	28/11/21	23775472	St Cerbouille (1) Valdivienne Chauvigny (1)	Coupe de France	23/01/22
U11/13	C	1 Ph 2	27/11/21	24174817	Montmorillon (1) Loudun / ASM (1)		au plus tard le 18/12/21
U11/13	E	1 Ph 2	13/11/21	24174839	Lusignan (2) RC Parthenay Viennay (1)		au plus tard le 18/12/21
U11/13	E	1 Ph 2	27/11/21	24174846	Lusignan (2) Cerizaay / Interbocage (1)		au plus tard le 18/12/21



SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Coupe Louis David	2	27/11/21	24129798	Adriers / Le Vigeant (1) Brion St Secondin (1)			11/12/21 à 20h
	2	28/11/21	24129801	Bonnes (1) Chauvigny (3)		Coupe de France	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Challenge du Poitou	1	17/10/21	24100946	Dissay (1) Le Tallud (1)		Coupe de France	19/12/21

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Ingrandes	Poitiers Cep
Antran	Jardres	Poitiers Gibauderie
Availles en Châtelleraut	Jaunay Marigny	Rouillé
Avanton	La Pallu	Sèvres Anxaumont
Beaumont St Cyr	Lavoux - Liniers	Smarves Iteuil
Biard	Leigné sur Usseau	St Benoît
Boivre	Ligugé	St Christophe
Bonnes	Lusignan	St Savin St Germain
Brion St Secondin	Mignaloux Beauvoir	St Saviol
Buxerolles	Montamisé	Stade Poitevin
Cernay St Genest	Montmorillon	Thuré Besse
Chasseneuil St Georges	Neuville	Usson l'Isle
Châtelleraut Portugais	Nieuil l'Espoir	Valdivienne
Châtelleraut SO	Nord Vienne	Valence en Poitou OC
Chauvigny	Nouaillé Maupertuis	Vicq sur Gartempe
Cissé	Oyré Dangé	Villeneuve Chauvigny
Civaux	Payroux Charroux Mauprévoir	Vivonne
Coussay en Mirebeau	Pleumartin La Roche Posay	Vouillé
Fleuré	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges
Fontaine le Comte	Poitiers Asac	



DEPARTEMENTAL 2

Match n° 23701966 : Vouneuil-Béruges (1) – Avanton (1) en poule A du 14/11/21

Annotation au verso de la feuille de match.

La Commission prend note que la Commission de Discipline n'ouvre pas de dossier.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23769737 : La Pallu (1) – Oyré Dangé (2) en Poule A du 17/10/21

La Commission prend note de la décision de la Commission d'Appel qui :

- valide le résultat de la rencontre tel que figurant sur la feuille de match
- annule les frais d'évocation.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702243 : Beaumont St Cyr (4) – Montamisé (2) en poule B du 05/12/21 remis le 12/12/21

Suite à l'accord entre les deux clubs, la rencontre en rubrique est inversée et se déroulera sur le terrain de Montamisé à la date initiale du 05/12/21 à 13h15.

Match n° 23702309 : Montamisé (2) - Beaumont St Cyr (4) en poule B du 01/05/22

Suite à l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Beaumont St Cyr.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23758391 : Usson L'Isle (2) – Valence en Poitou Couhé (1) en poule E du 14/11/21

Réclamation du club d'Usson L'Isle (15/11/21 à 15h29) sur la présence sur le banc de touche d'un joueur (licence n° 2543281731) en état de suspension.

Sont présents à l'audition :

Pour la **Commission Sportive Litiges et Contentieux** :

- Mme MOREAU Maryse
- MM. DANIEL Didier, MAIOROFF Éric et MOUSSAC Gérard.

Pour le club d'**Usson L'Isle** :

- M. OLIVET Romain (joueur n° 1 et Président du club)
- M. MAUDET Stéphane (Arbitre assistant 1 de la rencontre)
- M. MARTIN Pascal (dirigeant, banc de touche)
- M. BERNARD Nicolas (joueur, banc de touche)

Pour le club de **Valence en Poitou Couhé** :

- M. COLLIN Léo (joueur n° 1 et Président du club)
- M. BONE Richard (joueur n° 6 et capitaine)
- M. MIRBEAUX Julien (Arbitre de la rencontre)
- M. RINAUD Thierry (Arbitre assistant 2 de la rencontre)

Excusés :

Pour le club d'**Usson L'Isle** :

- M. TEXIER Emmanuel (joueur n° 5 et capitaine) pour raisons professionnelles.

Pour le club de **Valence en Poitou Couhé** :

- M. BACLE Morgan (dirigeant, banc de touche) pour raisons personnelles.
- M. CABOCHE Jonathan (joueur) pour raisons professionnelles.



**La Commission, après audition des présents,
Jugeant en premier ressort,**

- Considérant que le joueur en cause du club de Valence en Poitou Couhé a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 7) du 04/11/21 d'un match de suspension (3ème avertissement) à compter du 08/11/2021,
- Considérant que le joueur en cause ne figure pas sur la feuille de match,
- Considérant qu'il résulte de l'article 171 des RG de la FFF qu'en cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux articles 148 à 170 et indépendamment des éventuelles pénalités prévues au Titre 4 desdits règlements, le club fautif aura match perdu si des réserves ont été formulées conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 et régulièrement confirmées,
- Considérant qu'une infraction aux dispositions de l'article 150.2 des RG de la FFF nécessite, pour que puisse être remis en cause le résultat de la rencontre, que des réserves aient été formulées sur la feuille de match avant la rencontre dans les conditions fixées par l'article 142 des RG de la FFF,
- Considérant toutefois que l'exigence, dans ce cas, de réserves préalables, est fondée sur le postulat selon lequel les personnes qui sont présentes sur le banc de touche ou dans l'enceinte du terrain de jeu figurent sur la feuille de match avant le début de la rencontre,
- Considérant qu'en n'inscrivant pas ce joueur sur la feuille de match avant la rencontre le club de Valence en Poitou Couhé privait le club d'Usson L'Isle de la faculté de formuler des réserves avant le début de la rencontre
- Considérant ainsi qu'il ne peut être reproché à Usson L'Isle de n'avoir pas formulé de réserves sur la feuille de match avant le début de la rencontre quant à la présence du joueur en cause du club de Valence en Poitou sur l'aire de jeu,

Dit qu'il y a lieu de juger lesdites réserves sur le fond,

- Considérant que le joueur en cause était présent sur le banc de touche, ce qui a été confirmé par les personnes du club de Valence en Poitou – Couhé présentes à l'audition
 - Considérant que le club d'Usson L'Isle a fourni, à l'appui de sa réclamation, des photos prouvant la présence du joueur en cause du club de Valence en Poitou Couhé, assis sur le banc de touche, ainsi que sa présence dans la zone technique.
 - Considérant que les représentants d'Usson L'Isle précise que le joueur en cause a participé, pendant sa présence dans la zone technique, au coaching de son équipe,
- La Commission,

Au vu des éléments recueillis en séance, et ce, malgré les doutes sur le rôle joué par le joueur en cause du club de Valence en Poitou Couhé durant ce match, estime, après en avoir délibéré, que le susnommé a exercé une fonction officielle lors de la rencontre en rubrique, le temps de sa présence sur le banc de touche et dans la zone technique afférents à son équipe,

- Considérant que le joueur en cause du club de Valence en Poitou Couhé, sanctionné d'un match de suspension (3ème avertissement) à compter du 08/11/2021, n'avait pas purgé le 14/11/21
- Considérant par ces motifs, que le joueur en cause était toujours en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique,

Dit la réclamation fondée et donne match perdu par pénalité à l'équipe de Valence en Poitou Couhé avec -1 point et 0 but, l'équipe d'Usson L'Isle ne bénéficie pas du gain du match et conserve le résultat acquis sur le terrain, soit match nul avec 1 point.

Les droits de confirmation de réclamation (38 €) seront débités au club de Valence en Poitou Couhé.

Dossier classé

DEPARTEMENTAL 6

Match n° 24015152 : Coussay (2) – Loudun / Ceaux la Roche (3) en poule A du 14/11/21

Feuille de match reçue sans résultat.

Courriels des clubs de Loudun (30/11/21 à 19h21) et de Coussay (30/11/21 à 12h49) qui donnent le score de : 1 – 4.

Feuille de match complétée par la Commission.

Dossier classé.



Match n° 24014979 : St Saviol / Limalonges (3) – St Saviol (2) en poule C du 05/12/21 avancé au 28/11/21

Courriel du club de St Saviol (28/11/21 à 11h05) signalant l'impossibilité de préparer la composition des équipes.

Feuille de match papier reçue.

Dossier classé

U 15

Match n° 23859883 : Poitiers 3 cités (1) – Jaunay Marigny (1) du 27/11/21

Courriel du club de Poitiers 3 cités (28/11/21 à 22h32)

La Commission demande un rapport sur le contrôle des PASS sanitaires des joueurs de la rencontre en rubrique à recevoir avant le mercredi 08/11/21 à :

- M. Maxime ROUGE (arbitre officiel de la rencontre)
- M. Jonathan MONNEREAU (accompagnateur de l'arbitre)
- MM. Victor METHIVIER et Quentin DOREAU de Jaunay Marigny (banc de touche)
- MM. Yadali CAMARA et Khali CONTE de Poitiers 3 cités (banc de touche)

Dossier en instance.

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 1

Match n° 23775469 : Montmorillon (2) – Bressuire (2) du 28/11/21

Courriel du club de Montmorillon (28/11/21 à 18h14) et de l'arbitre officiel de la rencontre M. Sébastien GIRAULT (28/11/21 à 20h05) signalant un problème de FMI au moment de la saisie des noms des arbitres assistants.

Feuille de match papier reçue.

Dossier classé

Match n° 23775472 : St Cerbouille (1) – Valdivienne / Chauvigny (1) du 28/11/21

En raison de la fixation du match de Coupe de France de Chauvigny (1), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 19/12/21 ou 23/01/22.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Rappels importants :

Les reports de matchs ne sont pas autorisés

L'utilisation de la FMI est obligatoire

Match n° 24174787 : Celles Verrines (1) – Bressuire (1) en poule A du 27/11/21

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

Match n° 24174800 : Poitiers 3 cités (1) – Niort Chamois / Chauray / Echiré (1) en poule B du 27/11/21

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

Match n° 24174817 : Montmorillon (1) – Loudun / ASM (1) en poule C du 27/11/21

Cas de covid dans les clubs de Montmorillon et Loudun / ASM.

Match reporté au plus tard le samedi 18/12/21.

Match n° 24174846 : Lusignan (2) – Cerizay / Interbocage (1) en poule E du 27/11/21

Cas de covid dans le club de Lusignan.

Match reporté au plus tard le samedi 18/12/21.



Match n° 24174847 : Thouars (1) – Niort Chamois / Chauray / Echiré (2) en poule E du 27/11/2021

Courriel du club de Thouars (26/11/21 à 19h45) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Thouars (1) (sans déplacement de Niort Chamois / Chauray / Echiré (2))

Amende de 10€ au club de Thouars.

Dossier classé.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 24129798 : Adriers / Le Vigeant (1) – Brion St Secondin (1) du 27/11/21

Cas de covid dans le club d'Adriers.

La rencontre en rubrique est reportée au samedi 11/12/21.

Match n° 24129801 : Bonnes (1) – Chauvigny (3) du 28/11/21

En raison de la fixation du match de Coupe de France de Chauvigny (1), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 12/12/21.

Match n° 24129807 : Coussay (1) – Sammarcolles / Mouterre Silly (1) du 28/11/21

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

Courriel du club de Coussay (30/11/21 à 12h56) signalant un problème de tablette qui empêche de transférer la FMI depuis dimanche soir.

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. Eric EPO IBEL à recevoir avant le **mercredi 08 décembre 2021** :

- La confirmation du score de la rencontre.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 08 décembre 2021** :

- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 24129811 : Valdivienne (1) – Jardres (1) du 27/11/21 à 18h

Inversion de la rencontre initialement prévue à Jardres.

Feuille de match papier non reçue.

Match n° 24129821 : Poitiers Beaulieu (1) – L'Espinasse / La Puye La Bussière (1) du 28/11/21

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Alexandre MARTEAU.

La Commission demande un rapport sur le contrôle des PASS sanitaires des joueurs de la rencontre en rubrique ainsi que la photo de la composition des équipes (si elle a été faite) ou la composition des équipes à recevoir avant le mercredi 08/11/21 à :

- M. Alexandre MARTEAU (arbitre officiel de la rencontre) pour un complément d'informations éventuel.
- M. Saïd KAMAL (Président du club de Poitiers Beaulieu) et à un dirigeant présent le jour du match.
- MM. Cyrille BAJOUX (Président du club de L'Espinasse) et Jérôme BORDIER (Président du club de La Puye La Bussière) ainsi qu'à un dirigeant présent le jour du match.

Dossier en instance.

Match n° 24129824 : St Julien l'Ars (1) – St Savin St Germain (2) du 28/11/21

Courriel du club de St Savin St Germain (27/11/21 à 16h31) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de St Savin St Germain (2) (sans déplacement)

L'équipe de St Julien l'Ars (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31€ au club de St Savin St Germain.



Match n° 24129827 : Vernon (1) - St Maurice Gençay (1) du 28/11/21

Courriel du club de St Maurice Gençay (28/11/21 à 20h14) et de l'arbitre officiel de la rencontre M. Mathieu BALESTRAT (28/11/21 à 21H44) signalant une inversion dans la saisie du score de la rencontre.

Feuille de match modifiée par la Commission.

L'équipe de St Maurice Gençay (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier classé.

COUPE LOUIS DAVID : 3^{ème} tour le 09/01/22					
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
64	ADRIERS / LE VIGEANT (1)	D4D	USSON – L'ISLE (1)	D1	
	BRION - ST SECONDIN (1)	D2B			
65	ACG FOOT SUD 86 (1)	D2B	SOMMIÈRES ST ROMAIN (1)	D3C	
66	ANTRAN (2)	D3A	THURE BESSE (1)	D2A	
67	ASM FC (1)	D3A	AVANTON (1)	D2A	
68	BONNES (1)	D4C	VERRIÈRES (1)	D1	
	CHAUVIGNY (3)	D2B			
69	CHAT PORTUGAIS (2)	D3A	OYRE DANGE (1)	D1	
70	COLOMBIERS (1)	D5B	CHASSENEUIL ST GEORGES (1)	D1	
71	COUSSAY (1)	D4A	CERNAY – ST GENEST (1)	D2A	
	SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY	D5A			
72	ESPOIR FC (1)	D6A	CENON / VOUNEUIL (1)	D3B	
73	FONTAINE LE COMTE (2)	D2B	ROUILLE (1)	D1	
74	INGRANDES / ANTOIGNE (1)	D3A	BEAUMONT ST CYR (2)	D1	
75	LEIGNES SUR FONTAINE (1)	D2B	FLEURE (1)	D1	
76	LES ROCHES / LA VILLEDIEU (1)	D5B	STADE POITEVIN (3)	D3C	
77	MIGNALOUX BEAUVOIR (2)	D2B	LUSIGNAN (1)	D1	
78	MIREBEAU (1)	D3A	L'ENVIGNE (1)	D1	
79	MONCONTOUR (1)	D4A	NEUVILLE (3)	D2A	
80	MONTAMISE (1)	D2A	COUSSAY LES BOIS (1)	D3A	
81	NALLIERS (1)	D4C	SÈVRES ANXAUMONT (1)	D2B	
82	NIEUIL L'ESPOIR (2)	D3C	CHÂTEAU LARCHER (1)	D1	
83	NORD VIENNE (1)	D2A	LA PALLU (1)	D3A	
84	POITIERS BEAULIEU FC (1)	D5E	MONTMORILLON (3)	D2B	
	L'ESPINASSE / LA PUYE LA BUSSIÈRE	D4C			
85	POITIERS CEP (1)	D3B	JARDRES (1)	D4C	
			VALDIVIENNE (1)	D2B	
86	POITIERS GIBAUDERIE (1)	D3B	ST JULIEN L'ARS (1)	D2B	
87	POITIERS PORTUGAIS (1)	D4C	NOUAILLE (2)	D3C	
88	QUINCAY (1)	D4A	VOUNEUIL BERUGES (1)	D2A	
89	SMARVES – ITEUIL (1)	D1	BOIVRE (1)	D2A	
90	ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (1)	D3A	LOUDUN (1)	D2A	
91	ST MAURICE GENÇAY (1)	D4D	VALENCE O C (1)	D2B	
92	ST SAVIOL (1)	D4D	PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (1)	D3C	
93	VIVONNE (1)	D3C	MIGNE AUXANCES (2)	D1	



Organisation du 3^{ème} tour de la Coupe Louis David : 60 équipes

32 équipes qualifiées au 2^{ème} tour de la Coupe Louis DAVID.

10 équipes de Départemental 2 exemptes au 2^{ème} tour

6 équipes de Départemental 3 poule C

12 équipes de Départemental 1

Soit un nombre de matches au 3^{ème} tour de 30

La commission constitue 5 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

1/16 de finale: le 19/20 mars 2022

1/8 de finale: le 07/08 mai 2022

1/4 de finale: le 21/22 mai 2022

1/2 finales : le 28/29 mai 2022

Finale : le 11 juin 2022

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 24129838 : ASM (2) – Leigné sur Usseau (2) du 28/11/21

Courriel du club de Leigné sur Usseau (27/11/21 à 12h52) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Leigné sur Usseau (2) (sans déplacement)

L'équipe d'ASM (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31€ au club de Leigné sur Usseau.

Match n° 24129840 : Biard (2) – Migné Auxances (3) du 28/11/21

Courriel du club de Migné Auxances (26/11/21 à 14h17) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Migné Auxances (3) (sans déplacement)

L'équipe de Biard (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31€ au club de Migné Auxances.

Match n° 24129849 : Mignaloux Beauvoir (3) – Jardres (2) du 28/11/21

Courriel du club de Jardres (27/11/21 à 12h55) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Jardres (2) (sans déplacement)

L'équipe de Mignaloux Beauvoir (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31€ au club de Jardres.

Match n° 24129857 : Mirebeau (2) – Nord Vienne (2) du 28/11/21

Courriel du club de Nord Vienne (28/11/21 à 10h44) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Nord Vienne (2) (sans déplacement)

L'équipe de Mirebeau (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31€ au club de Nord Vienne.

Match n° 24129860 : Naintré (3) – Vicq sur Gartempe (3) du 28/11/21

Courriels de l'arbitre officiel de la rencontre M. Abraham ZINGA (28/11/21 à 20h12) et du club de Naintré

(29/11/21 à 21h51) avec rapport FMI signalant le non fonctionnement de la tablette.

Feuille de match papier non reçue.

Dossier classé

**Match n° 24129864 : Pleumartin La Roche Posay (2) – Dissay (2) du 28/11/21**

Courriel du club de Pleumartin La Roche Posay (27/11/21 à 11h23) signalant le forfait de son équipe.
Forfait de l'équipe de Pleumartin La Roche Posay (2) (sans déplacement de l'équipe de Dissay (2))
Les frais de déplacement de l'arbitre M. Christian PREVEAUX (29,57) sont à la charge du club de Pleumartin La Roche Posay.

L'équipe de Dissay (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31€ au club de Pleumartin La Roche Posay.

Match n° 24129865 : Poitiers Gibauderie (2) – Valence en Poitou O.C. (2) du 28/11/21

Courriel du club de Valence en Poitou O.C. (26/11/21 à 15h13) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Valence en Poitou O.C. (2) (sans déplacement)

L'équipe de Poitiers Gibauderie (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31€ au club de Valence en Poitou O.C.

Match n° 24129866 : Quinçay (2) – Boivre (2) du 28/11/21

Courriel de confirmation de réserve du club de Quinçay (29/11/21 à 13h11)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Boivre, pour le motif suivant : des joueurs du club de Boivre sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Boivre (1) – Thuré Besse (1) en Championnat Départemental 2 poule A du 21/11/21, dernière rencontre officielle de Boivre (1) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Boivre (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

L'équipe de Boivre (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Quinçay.

Dossier classé.

Remarque du club de Quinçay sur la non inscription des remplacements de la rencontre en rubrique.

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. Jacques AUGIS de lui faire parvenir avant le **mercredi 08/11/21**, les remplacements qui ont été effectués pendant le match.

Dossier en instance.

Match n° 24129872 : St Benoît (3) – Leignes sur Fontaine (2) du 28/11/21

Courriel du club de Leignes sur Fontaine (28/11/21 à 11h53) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Leignes sur Fontaine (2) (sans déplacement)

L'équipe de St Benoît (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31€ au club de Leignes sur Fontaine.

Match n° 24129874 : St Savin St Germain (3) – Beaumont St Cyr (3) du 28/11/21

Courriel du club de St Savin St Germain (27/11/21 à 16h21) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de St Savin St Germain (3) (sans déplacement de Beaumont St Cyr (3))

L'équipe de Beaumont St Cyr (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31€ au club de St Savin St Germain.

Match n° 24129875 : Valdivienne (2) – Poitiers Cep (2) du 27/11/21

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

Match n° 24129876 : Vouneuil-Béruques (2) – Poitiers Asac (2) du 27/11/21

Feuille de match papier reçue.



CHALLENGE du POITOU à 11

Match n° 24100943 : Lusignan (1) – Poitiers Gibauderie (1) en poule C du 05/12/21

Demande du club de Lusignan (courriel du 29/11/21 à 09h54) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Lusignan.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 23758676 : Sommières St Romain (1) – Nieuil l'Espoir (2) en Départemental 3 poule C du 28/11/21.
- Match n° 23775473 : Jaunay-Marigny (1) – Châtelleraut SO (2) en Départemental 1 Féminin du 28/11/21
- Match n° 24129822 : Quinçay (1) – Ligugé (3) en Coupe Louis David du 28/11/21.

ACCESSIONS et RETROGRADATIONS à la fin de la saison 2021 / 2022

Suite à l'Assemblée Générale du District à Lencloître du samedi 20/11/21, voici le nouveau tableau actualisé avec la suppression du niveau Départemental 6.

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Départemental 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Départemental 2	- 4	- 4	- 4	- 5	- 6	- 7	- 8	- 9	- 10
	vient de Départemental 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Départemental 2 (2 x 12) 24 équipes	monte en Départemental 1	- 4	- 3	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2
	vient de Départemental 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Départemental 3	- 6	- 6	- 6	- 6	- 7	- 8	- 9	- 10	- 11
	vient de Départemental 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Départemental 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x 12) 36 équipes en 22/23	monte en Départemental 2	- 6	- 5	- 4	- 3	- 3	- 3	- 3	- 3	- 3
	vient de Départemental 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Départemental 4	- 9	- 9	- 9	- 10 ^①	- 11 ^②	- 12	- 13	- 14	- 15
	vient de Départemental 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6



Départemental 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Départemental 3	- 8	- 7	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6
	vient de Départemental 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Départemental 5	- 10	- 10	- 10	- 11	- 12	- 13	- 14	- 15	- 16
	vient de Départemental 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7

Départemental 5	monte en Départemental 4	- 9	- 8	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7
	vient de Départemental 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B

DIVERS

Courriel du club de Coussay :

Réponse par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Dissay et Usson L'Isle :

Pris note.

Courriel de M. Tanguy RODRIGUEZ :

Pris note.

Courriel du club de Nouaillé :

Nécessaire fait.

Courriel du club de Poitiers 3 cités :

La délivrance des licences est du domaine exclusif de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontre du 20/11/2021

1^{er} avertissement :

U11 / U13 Fém : Match n° 24174829 : Migné / Neuville (1) - FC Boutonnais (1) en poule D
Aucune récupération de données du match sur la tablette.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontres du 21/11/21

Match n° 23702370 : Sèvres-Anxaumont (2) - Buxerolles (3) en Départemental 4 poule C
le 25/11/21 à 22h35

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 08 décembre 2021 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, Éric MAIOROFF.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 2 décembre 2021
Procès-verbal n° 7

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mmes Emilie AURY (réunion préparatoire du mercredi), Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU
 MM. Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY
Invitée Mme Sandrine VERMOND
Excusée Mme Charlotte THEBAULT-PADELLEC

Approbation du PV n° 6 sans modification

MATCHS REMIS

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886179	Jaunay-Marigny (1)	Availles en Châtelleraut (1)	Coupe Régionale U17	08/01/22
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886183	Gj 3 Vallées 86 (1)	Ozon (1)	Coupe Gambardella	08/01/22
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886184	Beaumont/Dissay (1)	La Pallu/Cernay-St Genest (1)	Coupe Régionale U17	08/01/22
U15	D2	B	6	27/11/21	24050823	Vivonne (1)	St Savin/Vicq (1)	Cas COVID	04/12/21
U15	D2	B	6	27/11/21	24050824	Cha/Smg/Brio/Som/Chat (1)	Ligugé/Sm-It/Fon/Nou (3)	Cas COVID	04/12/21
U13	D2	A	7	20/11/21	23860100	Montmorillon/Leignes (1)	St Benoît (1)	Cas COVID	04/12/21
U13	D3	B	6	27/11/21	24050992	St Savin/Vicq (2)	Dissay (2)	Cas COVID	18/12/21
U13	D3	C	5	20/11/21	24050959	Nouaillé/Les Roches -Vill (1)	Buxerolles (1)	Cas COVID	04/12/21
U13	D3	D	5	20/11/21	24050930	Fontaine/Ligugé/Smarves-Iteuil (3)	Valdivienne (1)	Cas COVID	04/12/21
U13	D3	D	5	20/11/21	24050931	Nouaillé/Les Roches -Vill (2)	Nieuil/Mignlaoux (2)	Cas COVID	18/12/21
U13	D3	D	6	27/11/21	24050935	St Savin/Vicq (1)	Valvivienne (1)	Cas COVID	18/12/21

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

PRÉPARATION DES ÉQUIPES

▪ L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

▪ **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**



Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

IMPORTANT

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

U17/U18

Match n° 23886220 : Poitiers 3 Cités/Cep (1) – Ozon (1) en Départemental 1 du 27/11/21

Suite à des contacts avec les collectivités locales et les services de police et après consultation des présidents/vice-présidents des clubs concernés, le District de la Vienne de Football a décidé de reporter la rencontre en rubrique au samedi 15 janvier 2022 à 15h sur ce même terrain.

Feuille de Match Informatisée

Match n° 23886203 : Poitiers 3 Cités/Cep (1) – GJ VVM-Chauvigny (1) en Départemental 1 du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 9 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 23886209 : Ozon (1) – Availles En Châtelleraut (1) en Départemental 1 du 27/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 9 décembre 2021. **Dossier en instance.**

Match n° 24050713 : Montmorillon (2) – Valence en Poitou/Vivonne (1) en Départemental 2 poule B du 27/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 9 décembre 2021. **Dossier en instance.**

U15

Match n° 23859879 : GJ VVM-Chauvigny (1) – La Pallu (1) en Départemental 1 du 27/11/21

Courriel du GJ VVM-Chauvigny indiquant l'inversion du résultat, confirmé par le club de La Pallu.

La Commission enregistre le résultat de 4 buts à 1 en faveur du GJ VVM-Chauvigny.

Dossier classé.

Match n° 23859883 : Poitiers 3 Cités (1) – Jaunay-Marigny (1) en Départemental 1 du 27/11/21

Match non joué sur décision de l'arbitre.

Dossier transmis à la Commission Sportive Litiges et Contentieux.

Dossier en instance.



Forfait

Match n° 24050796 : Dissay/Beaumont (2) – Vouillé/Quinçay (1) en Départemental 2 poule C du 27/11/21

1^{er} forfait de l'équipe de Vouillé/Quinçay (1) (sans déplacement).

Amende de 10€ au club de Vouillé.

Dossier classé.

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24050847 : Naintré (1) – GJ Avenir 86 (1) en Départemental 2 poule A du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par le GJ Avenir 86
Dysfonctionnement de l'application.

La Commission rappelle au GJ Avenir 86 de bien veiller à transmettre sa préparation la veille de la rencontre.

Dossier classé.

Feuille de match papier non reçue

La Commission demande aux 2 clubs pour le jeudi 9 décembre 2021 :

- la confirmation du score de la rencontre.
- la composition de leurs équipes (numéros de licence-nom et prénom)
- le nom du capitaine
- les éventuelles blessures.
- le nom de l'arbitre et de ses assistants.
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance

Match n° 24050791 : Naintré (2) – Dissay/Beaumont (2) en Départemental 2 poule C du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par le GJ Avenir 86
Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Feuille de match papier non reçue

La Commission demande aux 2 clubs pour le jeudi 9 décembre 2021 :

- la confirmation du score de la rencontre.
- la composition de leurs équipes (numéros de licence-nom et prénom)
- le nom du capitaine
- les éventuelles blessures.
- le nom de l'arbitre et de ses assistants.
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance

Match n° 24050850 : Ozon (1) – Châtelleraut Portugais (1) en Départemental 2 poule A du 27/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

U15 à 8

Forfait

Match n° 24224001 : AspTT/Vouneuil-Béruges (2) – Montmorillon (3) en Championnat à 8 du 27/11/21

1^{er} forfait de l'équipe de Montmorillon (3) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club de Montmorillon

Dossier classé.



Feuille de Match Informatisée

Match n° 24224002 : Jaunay-Marigny (2) – Poitiers Cep (1) en Championnat à 8 du 27/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

U13

Forfait

Match n° 24051019 : Loudun/Samm/Nv/Asm (2) – Beaumont (2) en Départemental 3 poule A du 27/11/21

3^{ème} forfait de l'équipe de Beaumont (2) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club de Beaumont.

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Beaumont (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

Dossier classé.

Match n° 24050906 : Bri/Cha/Chat/Smg (1) – Vivonne (1) en Départemental 3 poule E du 27/11/21

1^{er} forfait de l'équipe de Vivonne (1) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club de Vivonne

Dossier classé.

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24050949 : Poitiers 3 Cités (2) – Poitiers Beaulieu FC (1) en Départemental 3 poule C du 09/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue le 02/12/21 sans les informations relatives au club de Poitiers Beaulieu FC. Rapport FMI transmis.

Non-utilisation de la FMI en raison du retard de l'équipe de Poitiers Beaulieu FC.

1^{er} avertissement à l'équipe de Poitiers Beaulieu FC (1)

Dossier classé.

Afin d'établir la feuille de match, la Commission a reçu les informations de la part du club de Poitiers 3 Cités

Dernier rappel : La Commission demande au club de Poitiers Beaulieu avant le Jeudi 9 Décembre 2021 :

- la confirmation du score de la rencontre.
- la composition de leurs équipes (numéros de licence-nom et prénom)
- le nom du capitaine
- les éventuelles blessures.
- le nom de l'arbitre et de ses assistants.
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Sans retour du club de Poitiers Beaulieu, le match leur sera donné perdu par pénalité.

Match n° 24050923 : GJ VVM Chauvigny (4) – Valdivienne (1) en Départemental 3 poule D du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 9 décembre 2021.

Dossier en instance.



Match n° 24050866 : Stade Poitevin 3 – Vouillé/Lat/Ven/Boi (2) en Départemental 3 poule F du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 9 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24051010 : Mirebeau (2) – Ozon (1) en Départemental 3 poule A du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050956 : Poitiers 3 Cités (2) – Nouaillé (1) en Départemental 3 poule C du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

De plus, la feuille de match reçue est incomplète car non remplie par le club recevant. Le club de Poitiers 3 Cités doit fournir avant le jeudi 9 décembre le nom des joueurs ayant participé à la rencontre.

Dossier en instance.

Match n° 24050870 : Mirebeau (1) – Poitiers Asac (2) en Départemental 3 poule F du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 23859922 : Châtelleraut SO (1) – Migné-Auxances (1) en Départemental 1 du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 23859923 : GJ Foot Sud 86 (1) – Sèvres/Montamisé (1) en Départemental 1 du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 9 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 23860145 : Châtelleraut SO (3) – Nieuil/Mignaloux (1) en Départemental 2 poule B du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 24051016 : Ozon (1) – Loudun/Samm/Nv/Asm (2) en Départemental 3 poule A du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis.

La feuille de match a été établie par la Commission avec les renseignements reçus des deux clubs

Dossier classé.

Match n° 24050988 : GJ Avenir 86 (1) – Naintré (2) en Départemental 3 poule B du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 24050989 : Antoigné/Thuré/Cenon/Ing (1) – St Savin/Vicq (2) en Départemental 3 poule B du 20/11/21



Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 9 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050932 : Montmorillon/Leignes (2) – St Savin/Vicq (1) en Départemental 3 poule D du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 9 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24051018 : Ozon (1) – Châtelleraut Portugais (2) en Départemental 3 poule A du 27/11/1

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Non-présentation de la tablette.

2^{ème} avertissement à l'équipe d'Ozon (1).

Dossier classé.

Match n° 24050962 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Bonneuil Matours (1) en Départemental 3 poule C du 27/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par le club de Bonneuil Matours.

La Commission rappelle au club de Bonneuil Matours de bien veiller à transmettre sa préparation la veille de la rencontre.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Courriel du club de Bonneuil Matours

- Sur les licences des joueurs : la commission demande au club de Poitiers Beaulieu FC de justifier la participation de ses joueurs (noms des joueurs et numéro de licence)
- Sur un fait disciplinaire : dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier en instance.

Match n° 24050936 : Nieuil/Mignaloux (2) – Fontaine/Lig/Sm-It (3) en Départementale 3 poule D du 27/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.



CHALLENGE DANSAC

2ème TOUR - samedi 4 décembre 2021

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A
BUXEROLLES (2)
CHÂTELLERAULT SO (2)
LA PALLU/CERNAY-ST GENEST (2)
QUINCAY (1)

B
BIARD (1)
CHÂTELLERAULT SO (3)
POITIERS 3 CITES (2)
SEVRES/MONTAMISE (2)

C
AVAILLES EN CHATELLERAULT (1)
BEAUMONT (1)
CHÂTELLERAULT SO (4)
GJ VVM - CHAUVIGNY (4)

D
GJ VVM - CHAUVIGNY (2)
JAUNAY MARIGNY/CHASS ST GEOR (2)
MONTMORILLON/LEIGNES (2)
ST SAVIN/VICQ (1)

E
ANTOIGNE/ING/THURE/CENON (1)
CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (2)
NAINTRE (2)
STADE POITEVIN (3)

F
BRION/CHA/CHAT/SMG (1)
MIGNE-AUXANCES (2)
NOUAILLE (2)
POITIERS ASAC (2)

G
GJ VAL DE VONNE (2)
LA PALLU/CERNAY-ST GENEST (1)
MIGNE-AUXANCES (3)
NIEUIL/MIGNALOUX (2)

H
FONTAINE/LIG/SM-IT (2)
MIREBEAU (1)
POITIERS BEAULIEU FC (1)
STADE POITEVIN (2)

Club recevant

le 26/11/21

PLATEAUX U11

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement** par courrier au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.

Sur la feuille de résultat doit figurer la date des rencontres, le niveau, la poule, le nom du responsable du plateau et son numéro de téléphone, le nom du club organisateur.

Compte-tenu des nombreux cas Covid et cas-contacts, la Commission décide de ne pas amender et comptabiliser les forfaits de la journée 3 du 27/11/21.

Pour les plateaux annulés, les rencontres seront données perdues sans pénalité.

Journée 3 du 27/11/21

Poule A plateau 2 : absence de l'équipe de L'Envigne (1)

Poule B plateau 1 : absence de l'équipe du GJ VVM-Chauvigny (3)

Poule B plateau 2 : absence de l'équipe de Montamisé/Sèvres (1)

Poule C plateau 2 : absence de l'équipe du GJ VVM-Chauvigny (1)

Poule D plateau 1 : absence de l'équipe du GJ VVM-Chauvigny (2)

Poule E plateau 1 : absence de l'équipe de Mignaloux Beauvoir (1)

Poule E plateau 2 : annulé



Poule F plateau 1 : absence des équipes du Gj Avenir 86 (1) et de Montamisé/Sèvres (3)

Poule G plateau 2 : absence de l'équipe de Cernay/St Genest (1)

Poule H plateau 2 : annulé

Poule I plateau 1 : absence des équipes de Cissé (2) et de Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (3)

Poule I plateau 2 : absence de l'équipe de l'ASM (2)

Poule J plateau 1 : absence des équipes de Vouillé/Vendelogne (2) et du Gj VVM-Chauvigny (5)

Poule K plateau 2 : annulé

Poule L plateau 2 : absence de l'équipe du Gj VVM-Chauvigny (4)

Poule M plateau 1 : absence de l'équipe de Mignaloux Beauvoir (2)

Poule M plateau 2 : absence de l'équipe de Ligugé/Smarves-Iteuil (4)



PLATEAUX U11 – GOLF FOOT

JOURNEE GOLF FOOT
DU 11 DECEMBRE 2021 RENDEZ VOUS A 10H00

Poule A
LOUDUN 1
LOUDUN 2
LOUDUN/SAM/NV 3
MIREBEAU 1

Poule B
ASM 1
ASM 2
CERNAY ST GENEST 1
L'ENVIGNE 1

Poule C
POITIERS STADE 1
POITIERS STADE 2
POITIERS ASAC 1
POITIERS ASAC 2

Poule D
QUINCAY 1
VOUILLE-VENDELOGNE 1
VOUILLE-VENDELOGNE 2
LATILLE BOIVRE 1

Poule E
CISSE 1
CISSE 2
LA PALLU 1
LA PALLU 2

Poule F
SO CHATELLERAULT 1
SO CHATELLERAULT 2
SO CHATELLERAULT 3
SO CHATELLERAULT 4

Poule G
PORTUGAIS CHATELLERAULT 1
PORTUGAIS CHATELLERAULT 2
OZON 1
SO CHATELLERAULT 5

Poule H
JAUNAY MARIGNY 1
JAUNAY MARIGNY 2
DISSAY 1
DISSAY 2

Poule I
THURE/BESSE/CENON INGRANDES/ANTOIGNE 1
THURE/BESSE/CENON INGRANDES/ANTOIGNE 2
AVAILLES EN CHATELLERAULT 1
SO CHATELLERAULT/COUSSAY

Poule J
GJ AVENIR 86 1
GJ AVENIR 86 2
BEAUMONT 1
BEAUMONT 2

Poule K
GJ VVM CHAUVIGNY 1
GJ VVM CHAUVIGNY 3
GJ VVM CHAUVIGNY 3
GJ VVM CHAUVIGNY 4

Poule L
BONNEUIL MATOURS 1
NAINTRE 1
VICQ ST SAVIN 1
VICQ ST SAVIN 2

Poule M
BUXEROLLES 1
BUXEROLLES 2
BUXEROLLES 3
POITIERS BEAULIEU FC 1

Poule N
VOUNEUIL/BERUGES 1
VOUNEUIL/BERUGES 2
VOUNEUIL/BERUGES 3
BIARD 1

Poule O
UES MONTMORILLON 2
SAULGE 1
ADRIERS/USSON/ISLE 1
UES MONTMORILLON 3

Poule P
MIGNE AUXANCES 1
MIGNE AUXANCES 2
MIGNE AUXANCES 3
NIEUL L'ESPOIR 1

Poule Q
GJ 3 VALLEE 86 1
ST MAURICE/GENCAY 1
VALDIVIENNE 1
VALDIVIENNE 2

Poule R
NOUAILLE 1
POITIERS STADE 3
POITIERS 3 CITES 1
POITIERS 3 CITES 2

Poule S
NEUVILLE 1
NEUVILLE 2
CHASSENEUIL/ST GEORGES 1
POITIERS CEP 1892 1

Poule T
LIGUGE/SMARVES/ITEUIL 1
LIGUGE/SMARVES/ITEUIL 2
LIGUGE/SMARVES/ITEUIL 3
FLEURE 1

Poule U
MIGNALOUX 1
MONTAMISE SEVRES 1
MONTAMISE SEVRES 2
MONTAMISE SEVRES 3



Poule V
GJ FOOT SUD 86 1
GJ FOOT SUD 86 2
GJ VAL DE VONNE 1
GJ VAL DE VONNE 2

Poule W
VALENCE EN POITOU 1
VALENCE EN POITOU 2
VIVONNE 1
CHATEAU LARCHER/L/ASL/USRV 1

Poule X
FONTAINE LE COMTE 1
FONTAINE LE COMTE 2
ST BENOIT 1
ST BENOIT 2

Poule Y
UES MONTMORILLON 1
POITIERS CEP 1892 2
LIGUGE/SM/IT 4
NOUAILLE 2

Poule Z
BEAUMONT 3
MIGNALOUX 2
POITIERS ASAC 3

CLUB RECEVANT

Les documents relatifs à l'organisation de la journée Golf foot sont disponibles sur le site du District rubrique documents généraux.

En cas d'impossibilité d'organisation, la Commission remercie le club prévu pour recevoir de se rapprocher des autres clubs de la poule pour désigner le club recevant.

U6/U9

RAPPEL

La liste des joueurs présents avec numéros de licence est à fournir à l'arrivée chez le club organisateur (pour les groupements et ententes faire une fiche détaillée par club – CONSEIL : établir au préalable la liste complète de l'effectif pour la saison).

Le club recevant doit compléter la fiche compte rendu de plateau et adresser dès le lundi l'ensemble des documents au District.

TRANSMISSION TARDIVE FMI

Amende de 12€

Match n° 23886212 : GJ 3 Vallées 86 (1) – Ligugé/Sm-It/Fo (3) en U17 Départementale 1 du 27/11/21

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 12€

Match n° 24050988 : GJ Avenir 86 (1) – Naintré (2) en U15 Départemental 3 poule B du 20/11/21

Match n° 24050932 : Montmorillon/Leignes (2) – St Savin/Vicq (1) en U13 Départemental 3 poule B du 20/11/21

Match n° 23886209 : Ozon (1) – Availles En Châtelleraut (1) en U17 Départemental 1 du 27/11/21

Match n° 24050962 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Bonneuil Matours (1) en U13 Départemental 3 poule C du 27/11/21

Plateaux U11 non reçus à ce jour (par courrier)

Poule A – plateau 1 du 20/11/21 : Châtelleraut Portugais

Poule A – plateau 2 du 20/11/21 : La Pallu

Poule A – plateau 1 du 27/11/21 : ASM

Poule B – plateau 1 du 20/11/21 : Stade Poitevin



Poule B – plateau 1 du 27/11/21 : Chasseneuil St Georges

Poule C – plateau 2 du 13/11/21 : Poitiers 3 Cités

Poule C – plateau 2 du 27/11/21 : St Benoît

Poule E – plateau 1 du 27/11/21 : Gj Foot Sud 86

Poule G – plateau 2 du 27/11/21 : Loudun

Poule J – plateau 1 du 20/11/21 : Poitiers Asac

Poule J – plateau 2 du 27/11/21 : Poitiers Cep

Poule L – plateau 1 du 27/11/21 : Fleuré

Poule M – plateau 1 du 13/11/21 : Mignaloux

Poule M – plateau 2 du 13/11/21 : Valence en Poitou OC

Poule M – plateau 2 du 20/11/21 : Nouaillé

Prochaine réunion : jeudi 9 décembre 2021 à 14h

Le Président, Philippe BARRITAULT



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE

Réunion du jeudi 18 Novembre 2021
Procès-verbal n° 2

Président : M. Sébastien AUBINEAU

Présents : Mmes Cinthia ALVARADO ROMERO, Karine GAVOIS, MM. Jacques DION, Fabrice DUGAST, Florent FAVARD, Jordan MORISSON, Patrick RIVIERE

Excusés : M. Saad ABID ALI, Faïz AGANAYE, Juba ASMA, Leo BEULET, Eddy BRANSWYK, Christian DELCEL, Christopher DUPUIS, Jean-Yves KAES, Séverin RAGER, Sébastien THIMON

Approbation du PV n°1 de la réunion de CDPA au 31 Août

LECTURE DES COURRIERS

Courriel d'Éric Fréchin : Pris note. Il recevra prochainement une réponse par mail.
Courriel d'Alexandre Pinard : Pris note.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Juba ASMA rejoint la CDPA comme chargé de mission.

Les missions des chargés de missions ont été clairement définies :

- Visite des clubs régionaux et des clubs départementaux, qu'ils soient en infraction ou non ;
- Poursuite des visites dans le cadre du label sénior LFNA ;
- Développer la communication au niveau des établissements scolaires que ce soit au niveau des universités ou des manifestations UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Retour sur la réunion des chargés de mission et des présidents de CDA et CDPA :

- Utilisation de l'outil Evalbox afin de parfaire la formation des arbitres stagiaires et orienter les différentes formations pour ces derniers. Paul Hergault est le référent de l'outil Evalbox ;
- Un chargé de mission sera référent par catégorie au niveau des clubs. Juba ASMA est le référent des clubs de N3 et R1, Léo BEULET pour les clubs de R2, Jordan MORISSON pour les clubs de R3, et enfin Sébastien AUBINEAU pour les clubs de D1 ;
- Un courrier sera prochainement envoyé par le président du District à l'Université de Poitiers et au CROUS de Poitiers afin de mener des actions.

FORMATION DES ACCOMPAGNATEURS

La formation des accompagnateurs aura lieu le mardi 23 novembre 2021 à 18h30.

Les candidats ci-après sont convoqués :

Eddy BRANSWIK
Corentin CHARRON
Nicolas CLAIRGEAU



Karine GAVOIS
Mathieu HERSANT
Patrick JALLADEAU
Alexandre PINARD
Sébastien RECOUPE
Nicolas RICROS
Jean-Louis RIDEAU
Christian SAVIGNY
Alain VIOLEAU

Le président répondra aux candidats non retenus.

FIA / FORMATION ADMINISTRATIVE

8 candidats ont été formés lors de la première formation à Poitiers du 7 au 9 septembre.
À la suite de l'examen qui s'est tenu le 22 septembre au District de la Vienne :

7 sont allés au terme de la formation et sont reçus.

Flora BAUDINET
Hugo DE VOLDER
Eudes HUYGHE
Kévin LUCAS
Soline PERIVIER
Lucas PICHEREAU
Charles POUZET

Les candidats de la session 2020/2021, convoqués à l'examen du 22 septembre :

- Est reçu :

Maxime ROUGE

- N'est pas reçu :

Ibrahima Kalil CAMARA - 2de convocation – Doit repasser la formation initiale

- Sont absents non excusés et étaient convoqués pour la seconde fois :

Alexandre AUDOUARD - Doit repasser la formation initiale

Haoussouba CAMARA - Doit repasser la formation initiale

Floryan GABORIEAU - Doit repasser la formation initiale

Mamadou HADI - Doit repasser la formation initiale

Elvis SQUIRI - Doit repasser la formation initiale

Axelle FAUGER - Doit repasser la formation initiale

Lilio ERRE - Doit repasser la formation initiale

- Est absent non excusé et était convoqué pour la troisième fois :

Teddy LAGRANGE - Doit repasser la formation initiale

À ce jour, il n'y a aucun candidat d'inscrit pour les prochaines FIA.



VISITE DES CLUBS EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE

Il y a 26 clubs en infractions (Cf PV de la Commission du statut de l'arbitrage).

Un support commun va être préparé pour intervenir dans les clubs en infraction. Les clubs en infraction depuis 2 et 3 ans vont être vu en priorité. Des duos au sein de la CDPA vont être formés afin de procéder aux visites. Un mail va être envoyé aux différents membres pour répartir les visites.

FORMATION DES REFERENTS ARBITRES DANS LES CLUBS

Sébastien AUBINEAU a envoyé un courrier aux clubs régionaux. Une formation aura lieu le 18 décembre. Cette formation aura pour objectif de définir clairement les missions et le rôle des référents arbitres. L'ensemble des membres de la CDPA sont invités à participer à cette formation.

SEANCE 8 BILAN DES STAGIAIRES

La séance 8 bilan des stagiaires aura lieu le 27 novembre 2021.

Patrick RIVIERE demande si Maxime ROUGE, Loic MARECHAL, Tanguy ROBIN et Maxence LUMINO peuvent être convoqués à la séance 8 bilan des stagiaires nommés arbitres. La CDPA indique qu'ils recevront prochainement une convocation.

Bruno DUPUIS interroge sur la présence ou non de HUYGHE Eudes à la séance 8 bilan des stagiaires nommés arbitres sachant qu'il est souvent dans les Deux-Sèvres.

Eudes HUYGUE est stagiaire depuis septembre 2021 et a une licence arbitre stagiaire dans le District de la Vienne. Celui-ci sera convoqué et verra la validation de son titre d'arbitre de District s'il satisfait son parcours de formation lors de la séance bilan que tiendra la CDPA de la Vienne en mai 2022.

CALENDRIER DE LA CDPA

- 23 novembre : formation des accompagnateurs ;
- 27 novembre : séance 8 (bilan des stagiaires nommés arbitres)
- 7 décembre : formation des auxiliaires ;
- 18 décembre : formation des référents arbitres ;
- Du 7 au 9 janvier : Formation Initiale en Arbitrage à Poitiers;
- 15 janvier : examen des arbitres stagiaires et formation feuille de match informatisé ;
- 18 janvier : formation continue des arbitres stagiaires ;
- 22 janvier : formation administrative.

La prochaine CDPA aura lieu le 25 janvier à 18h30.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Prochaine CDPA sur convocation

**Le Président,
Sébastien Aubineau**

**Le Secrétaire,
Jordan MORISSON**



DOCUMENTS DIVERS

ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Départemental 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Départemental 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Départemental 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Départemental 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Départemental 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Départemental 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Départemental 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Départemental 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Départemental 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Départemental 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Départemental 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Départemental 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Départemental 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Départemental 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Départemental 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Départemental 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Départemental 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Départemental 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Départemental 5	monte en Départemental 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Départemental 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1